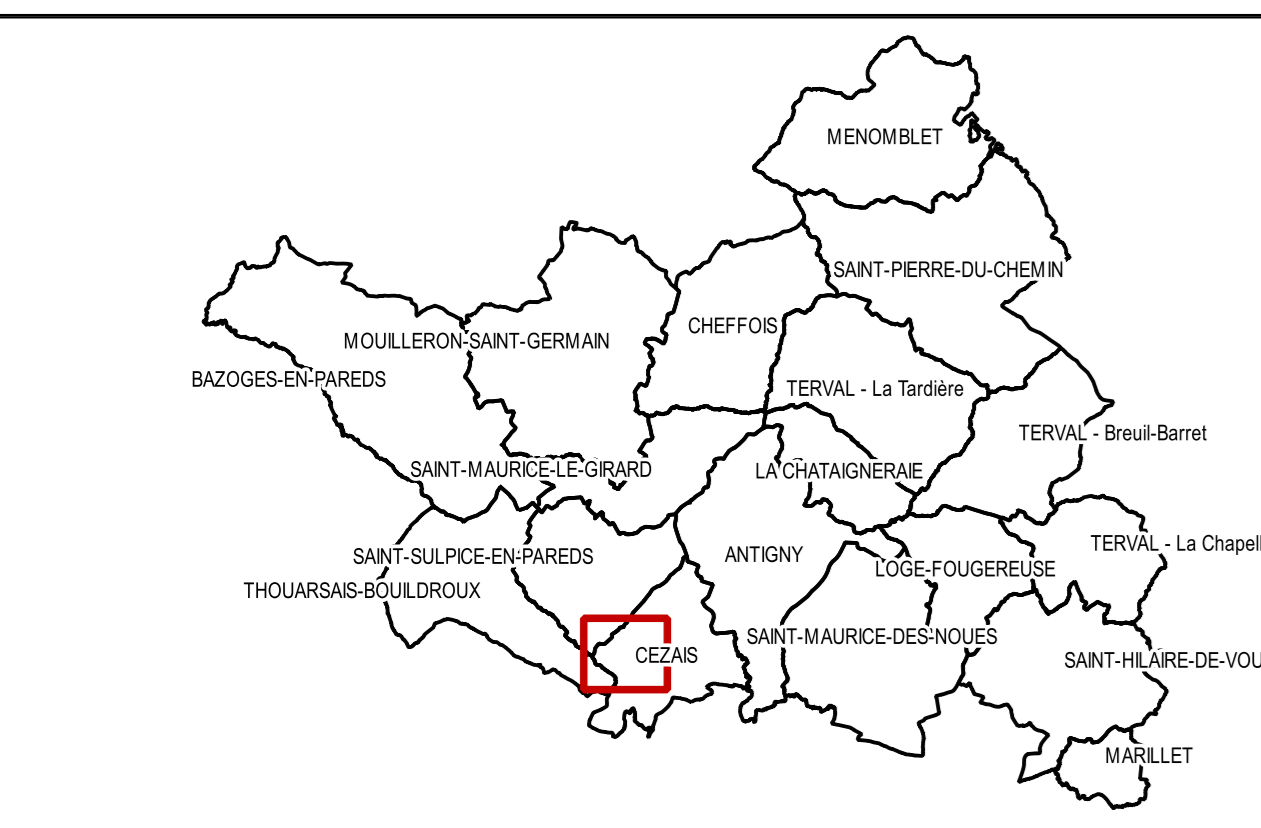


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT


REGLEMENT GRAPHIQUE


CEZAIS



Prescrit le 31 janvier 2018
Arrêté le 16 mars 2023
Approuvé le ...

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président Valentin JOSSE





LEGENDE

Zonage

- U: Zones urbaines mixtes
- U1: Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- UE: Zones urbaines à dominante économique
- AU: Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- AUE: Zones à urbaniser à dominante économique
- A: Zones agricoles
- N: Zones naturelles et forestières
- Np: Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- NC: Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
- NE: Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
- NER: Zones naturelles dédiées à l'implantation d'édifices (STECAL)
- NG: Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
- NL: Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- NS: Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
- NT: Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Éléments de patrimoine (L151-19 CU)

- Éléments de petit patrimoine linéaire (murs)
- Éléments de patrimoine
- Immeubles remarquables
- Sites Bâti Remarquables protégés
- Espaces publics remarquables (vernelles)

Éléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

- Zones humides protégées
- Arbres remarquables protégés
- Alignements d'arbres protégés
- Haies remarquables protégées
- Boisements remarquables protégés
- Chemins creux protégés

Autres prescriptions

- ★ Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
- Lignes commerciales (L151-11 CU)
- Emplacements réservés (L151-14 CU)
- Secteurs couverts par GAP "Intensification urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- Secteurs couverts par GAP "Intensification urbaine Habitat" - dispo. générales
- Secteurs couverts par GAP "Extension urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- Secteurs couverts par GAP "Extension urbaine Habitat" - dispo. générales
- Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
- PPRI La Lay: zone rouge
- PPRI La Vendée: zone bleue
- PPRI La Vendée: zone rouge

Echelle 1:2500
Fonds de plan: Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Motif	Bénéficiaire	Surf (m²)